



# SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO  
de l'enseignement public

Section départementale des Bouches du Rhône

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 [www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

**Stagiaires PE2 IUFM**

**N°8**

**Avril 08**

## **Avril : le mouvement.**

### **Techniquement :**

Vous êtes invités (obligatoirement) **en avril (du 14 au 27)** à participer au mouvement des titulaires. C'est à dire avoir la possibilité d'être affectés sur un poste à titre définitif dès la rentrée 2008. Si vous n'obtenez rien, vous participerez dans un 2<sup>ème</sup> temps, au mouvement des PE2, regroupant des postes qui sont restés vacants à l'issue du mouvement ou qui n'ont pas été publiés au

### **A savoir aussi :**

**Des communes sont en zone 1 :** c'est l'indemnité de résidence, 3% du salaire en plus. (Marseille, Aix, Aubagne, La Ciotat...)

**Sont en zone 2 :** 1% du salaire : Arles, Cassis, Salon, Tarascon.

**D'autres en zone 3 :** pas de complément de salaire ( zone rurale mais aussi quelques

mouvement afin de vous les réserver pour « faciliter votre entrée dans le métier".

Dans un mouvement comme dans l'autre, le poste que vous demandez doit être un poste entier, en école élémentaire ou maternelle, hors spécialisation, de manière à ce qu'il puisse servir de support pour le stage filé d'un PE2.

villes comme Carry le R, Château Renard, Lambesc...

**Le calcul de votre barème est simple, il est égal à votre ancienneté dans l'éducation nationale, donc pour la majorité des PE 2 : 0,333, les PE 2 LC : 1,333 , plus 1 point par enfant.**

**En cas d'égalité priorité au plus âgé.**

*Attention, votre choix est déterminant, il vous engage pour plusieurs années. Dès que vous obtenez un poste à titre définitif, vous le garderez tant que vous n'en obtenez pas un autre lors d'un mouvement ultérieur. Il est peut-être plus facile de choisir une zone géographique précise qu'un poste particulier.*

**La circulaire mouvement 2008 sera disponible sur le site de l'IA dans la rubrique *Flash* ainsi que tous les postes disponibles.**

**<http://www.ia13.ac-aix-marseille.fr> à partir du 11 avril 08( date prévue)**

Vous trouverez en particulier les demandes **de temps partiel, les inéat et exéat, la disponibilité, le détachement, le rapprochement de conjoints, les vœux liés...**

Vous pourrez toujours contacter le SNUDI-FO pendant les opérations de mouvement pour plus de renseignements.

**Nous tiendrons également une permanence téléphonique pour les résultats.**

***Le SNUDI –FO en groupe de travail a protesté contre ce calendrier qui ne permet pas aux collègues de contacter les écoles dans de bonnes conditions puisque la liste de postes ne sera publiée que 16 jours avant la fermeture du serveur et encore en majorité sur les vacances de printemps.***

Ce calendrier provient du décalage du calendrier des mesures d'ouvertures/fermetures de postes demandé par le ministre en raison des élections municipales !

### **Pas assez de postes!**

Des centaines de jeunes titulaires n'ont toujours pas de postes fixes et continuent à participer au mouvement, sous serez donc, sauf pour cette année dans le mouvement PE2, en concurrence directe et défavorable.

Lors de ce premier mouvement la concurrence est rude et interdit aux débutants d'arriver dans certaines communes ( Aix, ...)

D'autre part l'I A prévoit à ce jour la fermeture ou le blocage de plus de 110 classes contre 56 ouvertures dont la plupart conditionnelles, donc non disponibles pour le mouvement, c'est donc autant de titulaires qui seront en concurrence pour le mouvement.

**Le mouvement offrirait d'autres possibilités si le ministère accédait aux revendications des enseignants :**

- **Pas plus de 25 élèves par classe**, (aucune école à plus de 25 de moyenne donnerait plus de 100 postes)
- **Amélioration du remplacement ( 3 ZIL par circonscription donnerait plus de 100 postes)**
- **Amélioration des décharges de directeurs ¼ de décharge en plus pour les écoles de 1 à 9 classes donnerait 280 postes.**

**C'est donc plus de 500 postes nécessaires aux Bouches du Rhône alors que la dotation cette année est de ... moins 5 postes !**

## **L'équité**

**Par ailleurs des menaces pèsent sur l'équité du mouvement des personnels par des postes à profil, des postes fléchés, postes réservés, qui peuvent sembler attractifs pour vous, jeunes collègues mais qui constituent un risque de**

**désorganisation de l'école et une remise en cause du barème pour le mouvement.**

Cette année, on vous réserve des postes pour permettre le stage filé des PE2. Mais l'an prochain, quand vous serez T2, l'année de votre première inspection, sur quels postes serez vous nommés ?

- *Vous pourrez obtenir des postes fléchés provençal, ou Freinet, ou musique...dans certaines académies, il existe aussi des postes réservés langues vivantes avec obligation d'échange de service. Pour ceux qui ont les agréments nécessaires, c'est une priorité, même si elle est parfois mal vu des collègues plus anciens, mais pour les autres ? Et quand le poste fléché disparaît ?*
- *Aux Cadeneaux, établissement accueillant des adolescents en trouble du comportement, comme cette année où des jeunes collègues sont arrivés sans formation ?*
- *Ou sur d'autres postes AIS, sur des écoles désertées par les vieux titulaires parce que trop difficiles avec un réseau AIS trop faible ?*

*Sous prétexte de vous préserver à la rentrée, la transparence et les règles du barème sont remis en cause. On prétend vous éviter ces postes difficiles plutôt que de donner les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'école.*

**Alors ne vous contentez pas d'utiliser les syndicats service qui se substituent à l'administration en organisant l'information, mais rejoignez un syndicat indépendant qui se bat pour les revendications des enseignants.**

- Pour la défense de l'école laïque
  - Pour l'annulation de toutes les fermetures, pour les ouvertures des classes nécessaires
  - Pour la défense de l'AIS, pour l'annulation de la loi Monchamp
  - Pour la défense de la retraite après 37,5 annuités pour tous ( public-privé)
  - Pour la défense du statut de fonctionnaire et des emplois statutaires
- Pour la défense des règles transparentes du mouvement opposées « aux profils »**  
**Pour aider les enseignants à faire aboutir leurs revendications.**

---

### **Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière**

NOM :----- Prénom :-----

Adresse :-----

Téléphone :----- e-mail :-----

**Contacts** IUFM Aix : Ph. ROMS 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr  
IUFM Marseille : M. DUPUY 06 20 76 11 87 contact@snudifo13org

---

### **Je désire adhérer au SNUDI-FO**

**Cotisation pour l'année 2008 :**

payable en un ou plusieurs chèques ( 66% déductibles des impôts 2008)

**PE2 : 75 € T1 : 125€ Etudiant PE 1 : 20€ Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles.**

---